

La résurrection des morts

Maïmonide affirme que la résurrection des morts est un dogme de la Torah¹. Quel est le contenu de ce « dogme »? Nous apprend-il réellement quelque-chose ou est-ce une croyance mystique à laquelle on doit adhérer ?

Le Cordouan² avertit : même si c'est un dogme la connaissance des détails de la modalité avec laquelle se produira la résurrection des morts n'apporte ni crainte du Ciel ni amour ; en effet, le sujet confine parfois à l'absurde, et le Talmud ne manque pas d'apories qui le montrent : les morts revivront-ils nus ? Et une femme veuve vivra-t-elle avec son mari défunt ou avec son dernier mari ? Ce thème contient en lui-même quelques joyeux paradoxes, lorsqu'il est questionné naïvement. Pourtant c'est trois fois par jour qu'on l'évoque dans la prière. Quelle est alors la limite entre une simple évocation et l'analyse des détails concrets de ce dogme ?

1/ Une première intuition du thème de la résurrection des morts

On lit en effet dans la *Amida* :

'Tu es éternellement puissant, Dieu, tu fais revivre les morts, maître du salut, Tu fais descendre la rosée (Tu fais souffler le vent, descendre la pluie) Tu nourris les êtres vivants avec générosité, Tu fais revivre les morts par ta grande pitié, Tu soulages les chancelants, guéris les malades, libères les prisonniers, Tu accomplis tes promesses à ceux qui dorment dans le sol. Qui est comme Toi auteur d'exploits, qui Te ressemble ? Roi, qui tue et fait revivre, qui développe la libération, Tu es digne de confiance quant à faire revivre les morts. Source de bénédiction, qui fait revivre les morts'.

Plusieurs thèmes sont entrelacés, ils se nourrissent mutuellement et s'éclairent entre eux. La résurrection des morts est comparée à la guérison, une pluie, une rosée, la libération de prison, une aide dans un moment difficile. Autant de situations courantes qui visent à donner une image cohérente d'une part de l'action de Dieu dans le monde mais aussi de la résurrection

¹ Commentaire sur la michna. Introduction au 11^{ème} chapitre de *Sanhédrine*.

² Lois sur les Rois 12.2.

elle-même. Mais ce ne sont que des métaphores qui permettent de situer le thème partiellement.

Car ce thème se diffracte lui-même en deux volets : Le premier est relatif à Dieu, comme c'est le cas ici. Les différentes petites résurrections quotidiennes sont autant d'attributs permettant de qualifier Dieu et de le bénir, montrant la générosité du créateur. Le second volet est effleuré dans cette prière, il cherche à explorer ce thème du point de vue de l'homme. En passant rapidement sur le premier versant, qui a obtenu, je crois, un traitement cohérent depuis fort longtemps, nous essaierons d'approfondir le second versant. Un troisième versant a agité les esprits, en ce que ce thème permet de remuer assez précisément le rapport à la matérialité et en particulier à celle du corps.

2/ La résurrection des morts d'un point de vue théologique.

Le texte de la prière permet de fixer les idées : la résurrection des morts relève de la générosité divine. C'est sans doute oublier que Dieu met aussi à mort. Mais cette contradiction n'est pas une mise en accusation de Dieu, bien au contraire, puisque finalement il fait revivre : la vie et la mort sont deux arguments qui montrent la puissance divine, et c'est de cela dont il s'agit dans ce texte avant tout. Redoutable en ce qu'il ôte la vie, redoutable en ce qu'il la redonne. Pour Gersonide³, illustrant en l'espèce la pensée des auteurs du moyen-âge,

« Ce miracle révélera le Messie à toute l'humanité. Alors toutes les races, toutes les nations et tous les peuples s'exclameront, comme l'avait annoncé Jérémie 16.19 : 'Ah ! c'est le mensonge qu'avaient hérité nos pères, la vanité, des choses inefficaces'. Tous abandonneront leurs fausses croyances, se convertiront à la vraie religion et serviront Dieu en commun... Ce miracle ancrera dans l'esprit des hommes certaines vérités. La nature des hommes rendus à la vie par le messie ne sera pas métamorphosée. Ils garderont tous leur libre arbitre et choisiront donc les uns le bien, les autres le mal. Ils mourront tous à nouveau, les uns pour la vie éternelle et les autres pour l'annihilation définitive ».

Le monde ici décrit est celui d'un monde où la vérité de Dieu n'est plus questionnée, mais le libre arbitre reste entier. Le monde après la résurrection des morts (par le Messie) est

³ Il s'agit d'un extrait du livre de Charles Touati consacré à Gersonide, *La pensée théologique et philosophique de Gersonide* ; pp.532-533. Les idées ici avancées sont tirées des divers commentaires de Gersonide.

donc un monde où la vérité de Dieu a éclaté, il n'en demeure pas moins que la connaissance de la vérité ne convertit pas spontanément l'homme au bien : elle lui donne la mesure de ses errements sans le contraindre à changer ; la connaissance des vérités divines ne rend pas l'homme meilleur, mais sa responsabilité est accrue, et c'est pourquoi son châtement ou sa récompense est d'un tout autre ordre dès que l'existence de Dieu est dévoilée.

Au passage les caractères principaux de la résurrection des morts sont annoncés : ressuscités par le messie, les hommes de chair et de sang seront les témoins de leur propre retour à la vie.

De même Crescas, parlera du miracle de la résurrection des morts, il consacra un chapitre du *Or Hachem*, permettant de comprendre pourquoi un tel miracle est nécessaire⁴.

3/ Résistances.

Les résistances auxquelles le lecteur du 21^{ème} siècle est confronté face à un tel thème, qui voit au plus en lui un thème littéraire, sont nombreuses. La première résistance c'est qu'il semble qu'une fois que la vie a déserté les corps, il n'est plus question de parler de l'individu. Les âmes seraient-elles stockées quelque-part pour qu'ensuite elles rejoignent leur corps ?! Cette option n'est elle-même pas interrogée : l'homme est réduit à son corps, point. On pointe quelques neurones censés déterminer les actions des hommes, et réduire la vie à des processus biochimiques. Telle est en gros la position qui empêche de réfléchir à la question de la résurrection des morts. La résurrection des morts n'est-elle pas précisément ce qui permet d'éviter de penser un esprit hors du corps ?

C'est que l'on confond immortalité de l'âme et résurrection des corps : les deux thèses ne s'impliquent pas mutuellement, et nous reviendrons sur ce regrettable amalgame. Charles Touati⁵ fait remarquer que « *la plupart des disciples de Maïmonide, contemporains de Gersonide ou appartenant à des générations postérieures, ont nié la résurrection des corps, et l'ont interprété comme étant l'immortalité de l'âme ; ce sont donc les précurseurs des réformistes juifs du 19^{ème} siècle* », il cite par exemple Ibn Kaspi, Efodi, dans leurs commentaires sur le chapitre 62 du Guide des Egarés.

⁴ P.1046 à 1049, traduction et commentaires d'E. Smilévitch. Hermann.

⁵ La pensée philosophique et théologique de Gersonide. P532, n.27.

Le Talmud⁶ précise :

Un jour Antonin dit à Rabbi : le corps et la personne peuvent être exemptés de tout jugement, en effet, le corps peut dire « c'est mon âme qui a fauté », car depuis qu'elle est séparée de moi [i-e, depuis que je suis mort], me voici comme une pierre immobile dans un cercueil ; la personne, quant à elle affirme « c'est le corps qui est responsable des fautes, car depuis que je me suis séparé de lui, je survole l'air comme un oiseau⁷ ». Rabbi lui proposa une métaphore : un roi de chair et de sang possédait un magnifique jardin, avec de beaux fruits, il le fit garder par deux gardiens, un boiteux et un aveugle. Le boiteux dit à l'aveugle, « je vois de beaux fruits, porte moi, afin que je le prenne et que nous en jouissions ». Le boiteux monte sur les épaules de l'aveugle, et ils mangent ensemble les fruits. Le roi leur demande « où sont les fruits ? » L'éclopé dit « ai-je des jambes pour marcher ? » L'aveugle dit « ai-je des yeux pour voir ? » Qu'a fait le roi : il fit monter l'éclopé sur les épaules de l'aveugle, et les jugea ensembles. Dieu fait ainsi, il jette l'âme dans le corps, et les juge conjointement

Il s'agit donc de juger cet étrange complexe qu'est l'homme partagé. À suivre ce paradigme, l'âme n'est pas pure, elle joue son rôle dans la faute, en ce qu'elle dirige vers le mal, sans qu'elle ne puisse l'atteindre seule. À l'âme qui 'survole' le monde que proposait Antonin, Rabbi oppose une âme qui jouit aussi. Son plaisir est peut-être plus spirituel idéalement, mais elle sait se contenter des petits plaisirs que lui offre le corps, elle sait se commettre avec le corps ; c'est une âme désirante mais qui peut se leurrer sur son désir. Dans cette métaphore, le boiteux est l'âme qui surmonte le corps, aveugle⁸. C'est le boiteux qui prend l'initiative ! Nous ne sommes plus à présent dans le cadre de la générosité divine, ni dans l'image de la pluie qui fait 'revivre' les plantes, mais dans la logique de la justice : l'homme doit être jugé. Il ne s'agit pas d'admirer la grandeur du créateur, mais d'une nécessité presque logique, ou plutôt physique.

C'est, me semble-t-il la seconde résistance qui se présente : la difficulté d'être jugé ; ou plutôt chacun est prêt à être jugé par ses pairs, en se disant que le jugement des hommes ne peut être que partiel, et complice. La simple idée d'un jugement sans concession est de nature à faire trembler, c'est que l'idée de jugement dernier, ou plutôt de jugement ultime, produit

⁶ Sanhédrine 91a/b

⁷ Il n'est pas nécessaire de préciser ce que l'on entend par 'âme', nous nous sommes contentés de traduire par 'personne'; la métaphore de l'oiseau nous paraît particulièrement instructive: l'âme « survole le monde », elle permet de voir les choses avec recul, distance, c'est le centre intégrateur de nos émotions, pensées et volitions.

⁸ Aveugle sans doute aux conséquences de ses actes.

chez celui qui y pense une mise en demeure et un questionnement sur lui-même difficilement soutenable.

Un autre élément de résistance est lié à la faisabilité, mais là on touche le caractère presque concret du problème, un problème presque physique!

4/ Un processus physique.

La matière obstrue à la lumière comme l'esprit s'oppose au corps ; chez les Sages, rien de tel : la matière est lieu de résurrection⁹, comme les plantes sont revigorées par la pluie, comme la santé est l'état naturel de l'homme, et comme la nature a prévu des procédés d'autoréparation des corps, pour reprendre les exemples mis en exergue dans la *Amida*. En termes plus métaphoriques, la matière présente une certaine transparence, et elle apparaît dans la parabole de l'aveugle et du boiteux. Mais la parabole va plus loin : ni le corps ni l'âme ne sont fautifs séparément, séparément les deux sont opaques, les deux sont « handicapés », et la faute ne naît que de leur « mélange ». Au corps qui serait la source de la faute avec une âme qui le dominerait sans jamais s'en sentir inquiété, apparaît ici, un rapport entre le corps et l'âme beaucoup moins disjonctif. L'âme¹⁰ n'est pas pure, et le corps n'est jamais tout à fait fautif. L'âme jouit de la faute, comme le corps. Le corps se laisse diriger par l'âme, qui en a besoin pour fauter, tout comme le corps a besoin d'une volonté vers la faute.

Loin d'envisager la résurrection des morts comme un processus miraculeux, le Talmud le conçoit comme un processus biologique, voire physique, une simple nécessité requise par la nature même de la création. Contrairement au dogme d'une matière qui ne pourrait que se décomposer, la nature fournit des exemples simples de régénération.

Envisagé comme un jugement, on peut s'étonner que certains corps « n'aient pas part au monde futur », c'est-à-dire qu'ils ne revivront pas. Ne subiraient-ils pas le jugement ? En Daniel 12.2, la résurrection des morts est un moment de jugement : « *Beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière du sol se réveilleront, les uns pour une vie éternelle, les autres pour être un objet d'ignominie et d'horreur éternelle* » : il semble donc que tous les corps revivront, et seulement certains survivront au jugement. Pourquoi alors le Talmud précise que certains ne se réveilleront pas pour le jugement ? En effet, par rapport au verset de Daniel, les Sages limitent les personnes qui peuvent prétendre au monde futur, par exemple la

⁹ Sanhédrine 92b

¹⁰ J'emprunte ce mot au Talmud, sans trop savoir ce qu'il signifie dans ce contexte : s'agit-il de l'intellect ? De la sensibilité ? De la volition ? Pour le moment peu importe.

« *génération du déluge* » (Sanhédrine 107b) n'a pas part au monde futur, et ne se relèvera pas pour le jugement. C'est que les corps des gens de cette génération ont déjà subi leur jugement lors du déluge. « *Les habitants de Sodome et Gomorrhe n'ont pas part au monde futur, mais se relèveront pour le jugement* » : Le Maharal y voit l'exact pendant de leur faute qui consistait en l'iniquité dans la justice, c'est-à-dire une faute de l'esprit : et parce qu'ils ont mis en place une justice inique, qu'il faut qu'eux aussi subissent un jugement, punir uniquement leur corps, serait une justice partielle. Le monde futur désigne ici les corps qui survivront au jugement. D'autres personnes ne résisteront pas au jugement, et cette fois-ci ce n'est pas à cause de leur faute, mais à cause de leur doctrine : ceux qui n'ont pas cru que les morts revivront, ceux qui pensent que la Torah ne provient pas du « Ciel », les renégats, tous participeront à la résurrection des morts, mais seuls certains vivront 'dans le monde futur'. Leur doctrine les a empêchés de se préparer pour un tel jugement, indépendamment du fait qu'ils sont peut-être justes : on peut être juste pour faire le bien, mais est-on capable d'accepter à être jugé sur ce bien ? Il ne s'agit pas véritablement du thème de la résurrection des morts mais du jugement qui les perdra ; ceci nous permet d'illustrer qu'il ne s'agit pas de juger uniquement le corps, mais aussi l'esprit en ce qu'il est *dans* le corps. Plus, ces doctrines déviantes ne sont pas jugées comme uniquement des pensées, mais aussi des émanations du corps : et les pensées ne sont jamais si pures qu'elles peuvent se réclamer uniquement de l'esprit. On a ici une illustration du double jugement qui correspond à une double nature de l'être humain, ses deux natures étant perméables l'une à l'autre : l'esprit produisant des pensées en vue de la jouissance corporelle et le corps actif en faveur de l'esprit. Notons ici, que la liste des personnes qui n'auront pas droit au monde futur comporte un non-juif, Bilam, ce qui implique que les non-juifs aussi auront part à la résurrection des morts¹¹.

1

5/ De la spiritualisation de la résurrection des morts.

Le talmud (Sanhédrine 91b) se pose la question : « *Les morts revivront-ils habillés ou nus ?* » et de s'appuyer sur les grains de blé qui « *lorsqu'ils sortent de terre sont 'recouverts de son' pour prouver qu'ils seront habillés* ». Le talmud se base sur des faits naturels pour répondre à la question. On trouvera de même (ibid 92b) un raisonnement à partir du verre qui peut se recycler pour 'démontrer' la possibilité de la résurrection.

¹¹ Ce dernier point demanderait de plus amples développements.

Nous avons vu plus haut que chez certains auteurs du moyen-âge, la résurrection des morts est considérée comme un miracle, alors que le Talmud semble en faire un phénomène physique. Les auteurs du moyen-âge voient le monde comme voué à la décomposition, à la pourriture, ils n'en perçoivent pas le renouvellement, si ce n'est qu'un esprit le prenne en charge pour le sortir de cette inclination, pour eux la matière laissée à elle-même se décompose. Les corps n'en font pas exception, et c'est pourquoi la résurrection des morts fait figure de miracle. De ce point découle une discussion cruciale sur le devenir des corps après leur résurrection : discussions dont les chefs de file les plus explicites sont Maïmonide et le Rav Saadia Gaon.

Les deux auteurs se sont battus¹² sur le devenir de l'homme après sa résurrection : va-t-il mourir ? À moins que son corps ne soit –cette fois-ci- éternel, échappant à la décomposition de façon définitive. Maïmonide pense que le corps mourra à nouveau, et qu'il accèdera à sa félicité éternelle ainsi. Rav Saadia pense que l'homme aura un corps de gloire, un peu comme celui d'Adam avant qu'il ne faute. L'enjeu est aisément compréhensible : pour le Cordouan, le corps est un écran aux vérités éternelles, alors que pour Rav Saadia, l'homme ne peut accéder aux vérités divines, il n'accède qu'à des vérités à travers son corps ; la mort est elle-même interprétée comme l'échec du corps.

6/ La résurrection des morts pour quoi faire ?

La résurrection des morts a été montrée ici comme un champ de bataille où les avis s'affrontent pour avancer leurs théories sur la nature, sur Dieu, ou sur la nature de l'homme. Le point central sur lequel s'accordent les auteurs reste que la résurrection des morts est le moment où les hommes accèdent à la vérité : que celle-ci soit la vérité de Dieu, la vérité sur leur propre personne, quitte même à ce que cette vérité n'ait pas d'impact sur leurs actions, puisque nous avons vu que pour certains auteurs le libre arbitre demeure dans le monde futur. Implicitement, il est admis que l'homme ne peut y accéder dans « le monde présent ».

¹² La discussion est textuellement basée sur l'interprétation d'un passage talmudique : « *Dans le monde futur, il n'y aura ni nourriture, ni boisson, mais les justes seront assis couronnés, jouissant de l'éclat divin* ». Maïmonide (dans la « *lettre sur la résurrection des morts* ») y voit le fait que les justes mourront après leur résurrection, seules les 'âmes' ne mangent ni ne boivent. Rav Saadia peu très bien concevoir que les corps vivent éternellement. (*Emounot Védéot* 7.1) ; le Yad Rama (commentaire sur le 11^{ème} chapitre de Sanhédrine) suivra aussi cette approche.

Ce point semble ressortir clairement de la Michna¹³ : « *La génération du déluge n'a pas part au monde futur, et ne se relèvera pas pour le jugement ; la génération de la tour de Babel ne revivra pas au monde futur* ». L'auteur du *Yad Rama* déduit que la génération de la tour de Babel se relèvera pour recevoir sa peine, mais n'aura pas part au mode futur.

Là encore, le Rav Saadia Gaon écrit explicitement le contraire : seuls les justes revivront, alors que Gersonide consent que certains seulement parmi les méchants revivront¹⁴. En effet, les auteurs du moyen-âge se heurtent à la question de la nécessité qu'aurait Dieu à « *faire un miracle pour le malheur des hommes*¹⁵ », c'est à dire pour les châtier. On le voit ici : l'insistance sur le caractère miraculeux de la résurrection des morts ne va pas sans poser des problèmes, qui semblent liés à son caractère antinaturel ; difficultés que le Talmud n'a pas à affronter, en posant le jugement dernier comme une donnée naturelle. Bien sûr, on peut argumenter du non développement des sciences à l'époque talmudique, mais il ne faut pas être grand clerc pour voir le caractère miraculeux de cette résurrection, et le Talmud doit invoquer des arguments en vue de la justifier : le 'miracle' a depuis longtemps heurté la sensibilité indépendamment du développement de la science médiévale.

On peut alors comprendre que la générosité divine qui consiste à faire revivre les morts, est essentiellement une générosité qui consiste à faire accéder les êtres humains à la vérité –la leur ou celle de Dieu-. De même celui qui nie qu'il y ait une loi du Ciel ne vivra pas dans le monde futur, il mourra dès sa résurrection : pour lui, il n'y a que de l'immanence, toute loi ne peut venir que des hommes, il n'est pas de vérité au-delà de « ce monde ci », il n'est pas préparé pour recevoir une vérité qui dépasserait son simple quotidien, et la résurrection le tue. « *Celui qui est prétentieux ne verra pas la résurrection des morts* » dit le Talmud : sa prétention, l'empêche d'être prêt à connaître une vérité difficile à soutenir, vérité sur Dieu, ou vérité sur soi.

Maïmonide avait prévenu : « *Penser ces sujets n'apporte ni crainte du Ciel, ni amour pour Lui* »¹⁶, mais alors pourquoi l'avoir posé comme dogme ? D'autant que le Talmud peine à trouver une allusion dans la Torah pour la résurrection des morts. Le silence n'aurait-il pas été préférable ? Non, c'est que si l'on tait le sujet, c'est à côté de l'essentiel que l'on passe : la résurrection des morts est un aiguillon pour chacun ici et maintenant, elle permet de se

¹³ TB Sanhédrine 107 b

¹⁴ Voir Touati p.534.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Michné Torah , lois sur les rois 12.2.

projeter dans un jugement sans concession, et c'est pourquoi il convient d'en faire une pierre angulaire du judaïsme : alors que le Talmud est si peu loquace concernant les questions de doctrine, il glose sur des pages et des pages le sujet. Mais tout ceci à l'unique condition qu'on ne perde de vue l'essentiel de la résurrection des morts : la possibilité d'un jugement 'absolu', possibilité difficilement envisageable à l'échelle humaine. C'est pourquoi, celui qui n'y croirait pas ne sera prêt le jour du jugement, car à une telle possibilité seul celui qui y croit fermement peut prendre la question suffisamment au sérieux pour qu'elle pénètre sa vie quotidienne.